



HAL
open science

Pourquoi (re)lire les ‘littératures coloniales’ ? (à propos de la République démocratique du Congo)

Pierre Halen

► **To cite this version:**

Pierre Halen. Pourquoi (re)lire les ‘littératures coloniales’ ? (à propos de la République démocratique du Congo). *Études de littérature coloniale et postcoloniale*, 2024, 6, pp.12-17. hal-04393452

HAL Id: hal-04393452

<https://hal.science/hal-04393452v1>

Submitted on 14 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

POURQUOI (RE)LIRE LES « LITTÉRATURES COLONIALES » ?

(à propos de la République démocratique du Congo) *

Pierre Halen (Université de Lorraine)

[Pour diverses raisons, il semble aujourd'hui très improbable que la littérature dite coloniale – c'est-à-dire, en ce cas, les œuvres dues à des « coloniaux » ou à des colons ayant séjourné durablement au Congo et se référant à leur expérience – retrouve une légitimité, qu'elle soit rééditée et suscite quelque engouement social. Ce ne sera pas le cas en Belgique francophone, en dépit de tous les appels à enseigner l'histoire coloniale du pays ; ce ne sera pas le cas non plus au Congo. Le corpus n'est pas seulement assis entre deux chaises : il est doublement voué aux oubliettes. Mais] quel est l'intérêt scientifique du corpus littéraire colonial ? Quel est son intérêt du point de vue de la théorie ou de l'histoire littéraires, ou encore pour l'histoire de la société ?

Un premier intérêt est documentaire et concerne l'historien. Nul n'en doutera dans cette assemblée universitaire : cette littérature « coloniale » (nous reviendrons plus loin sur ce qu'il faut penser de cette étiquette globalisante) comporte des documents extrêmement précieux à propos des réalités historiques comme à propos de la manière dont elles ont été perçues et vécues par leurs acteurs. J'essaie ainsi de lire, un peu au hasard de ma bibliothèque, des ouvrages anciens, et ces temps-ci j'ai été aussi intéressé qu'ému à la lecture d'un récit, du reste fort peu « littéraire », laissé par Henri Delvaux : *L'Occupation du Katanga 1891-1900 : notes et souvenirs du seul survivant* (1950). C'est un témoignage qui nous donne accès aux très dures réalités de l'époque, notamment aux combats livrés contre les uns et les autres, aux conditions matérielles terribles – y compris pour les agents (belges) de l'État léopoldien, mais surtout pour les porteurs congolais, comme y insiste l'auteur –, un témoignage qui nous en apprend aussi à propos de l'inquiétude qui devait régner dans les populations souvent prises entre le marteau et l'enclume, et même parfois entre les marteaux et les enclumes... En tant que source à propos du passé, un tel éclairage est bien sûr à compléter par d'autres documents, c'est le principe de la critique historique, et je ne l'évoque ici qu'au titre d'exemple d'une lecture très profitable à qui peut la lire avec le recul, en partant à la rencontre de ces frères inconnus, les hommes et les femmes d'autrefois.

[...] Y a-t-il, outre cette dimension documentaire, un intérêt proprement littéraire aux œuvres dites « coloniales » ? Oui, sans doute, mais pour l'apercevoir – c'est-à-dire pour dépasser l'approche idéologique sommaire (et souvent binaire) à laquelle on la soumet le plus souvent -, il faut davantage la connaître. Il faut en somme la laisser parler un tant soit peu, être dans ce que les sociologues appellent une approche compréhensive.

Et la première manière de la connaître, c'est de l'analyser, c'est-à-dire – tous les enseignants savent cela ici – la découper en morceaux, en parties, en chapitres de cours, en objets de recherche singuliers. Un astronome ne se contente pas de parler du « firmament » ! Il entre dans le détail et parle ensuite d'étoiles et d'astéroïdes, de

comètes, de gaz, de nébuleuses, de trous noirs, de distances inimaginables... Donc, ne parlons pas davantage de « littérature coloniale », mais disséquons ce quasi-cadavre.

On peut le faire de différentes manières, toutes liées à un projet de lecture ou d'interprétation, donc à des problématiques et des méthodologies, parfois aussi à des parti pris. La manière la plus classique, en histoire littéraire, est le découpage par périodes et, de fait, on distingue très vite ici que les grands événements mondiaux ont eu en ce cas d'évidentes retombées : on connaît déjà fort bien le tournant qu'a constitué la fin de la Seconde Guerre mondiale dans l'histoire des mentalités à propos des empires coloniaux ; on a déjà analysé aussi les spécificités de 13 l'entre-deux-guerres, par exemple pour la valorisation de l'art nègre et l'impact de l'ethnologie, y compris sur les avant-gardes européennes ; on s'est moins intéressé aux tiers-mondisme littéraire, que peut-être on gagnerait, du reste, à comparer avec la période initiale, celle de l'anti-esclavagisme militant de la fin du XIX^e siècle. N'insistons pas sur cette perspective historique qui n'appelle guère de commentaires, sinon pour rappeler qu'il s'agit aussi de retracer l'évolution des mentalités, des pseudo-évidences d'un moment (les « stéréotypes »), des images et des mots eux-mêmes.

Quant à la manière la plus simple d'organiser le corpus, c'est la manière (post-) coloniale : les colonisateurs d'un côté et les colonisés de l'autre. J'ai placé mon « post » entre parenthèses, car il me semble inutile. En réalité, cette division entre Européens et Africains, Blancs et Noirs, opprimés et oppresseurs « hégémoniques » existe à l'époque coloniale ; on peut même dire qu'elle la définit. Elle est certes simpliste, mais elle n'est pas sans intérêt puisqu'elle va précisément faire apparaître la division même de la société, division qui structurait l'ère coloniale, l'urbanisme notamment, ainsi que le droit. On voit donc bien que le « post », dans ce cas, ne signifie en rien quelque dépassement hégélien : il signifie au contraire le prolongement de la dualité coloniale. Quoi qu'il en soit, reconnaissons en tout cas qu'il ne s'agit pas encore d'un critère littéraire.

Veut-on un tel critère littéraire ? Une division du corpus en fonction des genres littéraires vient immédiatement à l'esprit comme une possible approche analytique. Et effectivement, c'est une voie très fructueuse. Il serait facile de l'illustrer avec deux exemples. D'abord, l'opposition relative entre les « nouvelles » et les « romans » dans le corpus littéraire colonial : comme je l'ai montré ailleurs, les premières ont ceci d'intéressant qu'elles sont surtout dues à des magistrats et des missionnaires, quelquefois à des agents territoriaux, plus rarement à des officiers de la Force publique, c'est-à-dire aux auteurs les plus exposés à des contacts nombreux (et moins superficiels) avec la société congolaise concrète. En outre, au contraire du genre romanesque toujours tenté par la totalisation et la démonstration, les *shorts stories* ont essentiellement une vertu d'interrogation : en somme, elles sont courtes parce qu'elles doutent. C'est d'ailleurs typique d'autres corpus coloniaux, et par exemple de Rudyard Kipling, excellent conteur, dont un roman « long » comme *La Lumière qui s'éteint* (*The Light that failed*, 1890) a une tout autre portée que ses nouvelles, davantage liées à des scènes observées ou inspirées par le fait divers. Une autre problématique intéressante en termes de genre littéraire est le cas du « croquis

congolais » : voilà un genre qui est propre au monde colonial : cartes postales, scènes brèves, tableaux, publiés dans la presse ou en recueil, et qui est à situer, comme on dit aujourd'hui, « entre » journalisme, méditation personnelle et poésie.

À partir des « entrées » qui viennent d'être évoquées, des variations plus ou moins esthétiques et littéraires, sociologiques ou idéologiques peuvent être introduites.

Idéologiques d'abord : contrairement aux dualismes simplistes et rassurants, on découvre rapidement en lisant le corpus que, parmi les auteurs qui approuvent globalement l'entreprise coloniale (c'est presque toujours le cas, sinon, ils ne seraient pas venus au Congo, bien sûr), on peut distinguer assez vite – à côté des laudateurs sans réserve du « grand dessein » léopoldien, qui existent aussi, bien sûr – divers émetteurs de doutes, de questions, parfois de rouspétances ; ainsi, le Sous-Lieutenant Delvaux, mentionné plus haut, n'est pas précisément tendre avec son supérieur, ni avec un système qui l'envoie sans moyens raisonnables au casse-pipe, ainsi que ses porteurs. À ma connaissance, une des remises en question les plus profondes présente un réel intérêt littéraire au sens classique du terme : c'est celle du romancier Geo Duncan, sorte d'André Baillon colonial, complètement ignoré par l'historiographie littéraire belge et pour cette raison quasiment inconnu ; s'il remet le projet colonial en question, Duncan, toutefois, ne pose pas le problème de manière dualiste et contextuelle, mais il s'avance plus radicalement vers la mise en question du sujet cartésien lui-même, comme l'ont d'ailleurs fait à leur manière Conrad ou Céline en leur temps : l'anecdote coloniale parle parfois, en réalité, d'autre chose, de plus général : de l'humanité en face de son Histoire ou en face de l'univers.

On peut distinguer par ailleurs les auteurs en fonction de leur sexe et de leur métier, ce qui revient un peu au même puisque tout était fait pour que les femmes belges en séjour durable au Congo se limitent à des religieuses et à des épouses non salariées, ce qui constitue une manière de les définir professionnellement. Quel est le métier des romanciers ? des nouvellistes ? des poètes ? des auteurs dramatiques ? Dans quelle mesure ce métier détermine-t-il une perception particulière de la société congolaise ? Pour des femmes désœuvrées ou non salariées qui sont tentées par la pratique littéraire, quel est l'impact, soit de leur relative inaction sociale, soit de leur bénévolat, sur leur vision du Congo et sur leur écriture ? C'est évident dans le cas des religieuses, essentiellement vouées à l'hagiographie ou à des récits de témoignage édifiants, parfois mêlés à une ethnographie très compréhensive, comme on le voit dans *Babira* (1947) de Sœur Constance-Marie. On retrouve ici les problématiques liées au choix du genre littéraire, donc aussi du canal : comme l'inventaire dressé par Antoine Muikilu le montre, les auteurs missionnaires se singularisent notamment par une grande créativité théâtrale (et chorale), le plus souvent en langue congolaise et à destination du public local, à l'inverse des quelques auteurs dramatiques laïcs qui, notamment à Lubumbashi, organisent des spectacles de revues, plus rarement des drames, en français et, pendant longtemps, à destination de la seule société « expatriée ». Ce ne sont là que des exemples, on s'en doute.

Une autre perspective encore consiste à distinguer les œuvres « belgo-centrées » et les œuvres « congo-centrées ». Certains auteurs, qui ont pourtant vécu longtemps

au Congo où ils situent leurs romans, ne conçoivent le pays que comme un cadre un peu exotique, avec à l'arrière-plan d'insignifiantes populations congolaises qui n'interfèrent jamais dans leurs tableaux versifiés s'il s'agit de poètes d'inspiration parnassienne, ou dans leurs « histoires de Blancs » s'il s'agit de romanciers. Mais d'autres au contraire écrivent délibérément ce qu'on qualifie à l'époque de « roman nègre », un roman où, souvent, n'apparaît même aucun Européen. C'est le cas dès 1927 avec *Amedra* de Milou Delhaise-Arnould, touchante tentative de « pénétrer » le pays et ses habitants, et, en même temps, comme on disait à l'époque, de le « faire connaître » et de le « faire aimer ». Il faudrait parler ici, notamment, de toute l'œuvre d'Olivier de Bouveignes, autorité du monde judiciaire et par ailleurs auteur de nombreux écrits juridiques sous le nom de Léon Guébels : ce passionné de littérature orale, de contes et de légendes, ou encore de chants traditionnels, ne cessa d'en rassembler pour en publier des traductions en français, qui étaient aussi des adaptations. Il faudrait parler aussi d'Antoine Sohier qui, comme Guébels, était haut magistrat et écrivain juridique, mais qui était par ailleurs un nouvelliste et un romancier qui mériterait à bien des égards le titre de « congolais » (il le mériterait aussi comme juriste, parce qu'il a consacré de nombreux travaux au droit coutumier). Ou encore de Joseph-Marie Jadot, lui aussi magistrat et écrivain, qui sera aussi l'auteur de ce qui est à ma connaissance le premier essai d'une histoire littéraire nationale francophone africaine consacrée aux écrits des colonisés (de manière encore paternaliste, il est vrai : nous sommes en 1959) : *Les Écrivains africains du Congo Belge et du Ruanda-Urundi*.

Tous les auteurs que nous venons de mentionner sont remarquables, parce qu'ils ont tenté d'écrire le Congo, de parler de ses populations, de ses réalités sociales, de ses destinées escomptées. Mais ce n'est pas de parler du Congo qui les rend remarquables, c'est le fait qu'ils ont cherché la meilleure manière littéraire d'en parler, une manière qui, souvent (surtout Jadot et Sohier), interroge les évidences du discours social dominant et questionne la situation du pays. Une autre manière encore d'analyser le corpus – celle-ci devrait en principe davantage intéresser les Belges – consisterait à s'interroger sur l'origine « ethno-provinciale » des auteurs. 15 Il n'y a aucune étude à ce sujet, même si l'on sait bien qu'il y a eu par exemple, en matière d'intérêt pour les langues et les cultures régionales du Congo, une influence des valeurs et des pratiques du Vlaamse beweging en Belgique, singulièrement via certains missionnaires et dans certaines régions plutôt que d'autres (l'ouvrage d'Élisabeth Mudimbe-Boyi à propos de son père, *Berry l'Ancien* (2020), le montre dans le cas du tshiluba). Pour rester du côté francophone, j'encouragerais en tout cas les recherches du côté ardennais : il semble bien qu'il y ait eu une spécificité « ardennaise » dans l'élaboration de romans congolais (et rwandais), une sorte de projection de forêt à forêt en quelque sorte. Ce serait à vérifier notamment chez Ivan Reisdorff, Omer Marchal, Albert François ou Joseph-Marie Jadot.... De même, mais en s'appuyant cette fois, à l'inverse, sur les provinces congolaises, n'y a-t-il pas eu des spécificités régionales ? Cela me paraît en tout cas assez net pour le Kivu et ses planteurs (Roland Coclet, Grégoire Pessaret), pour la cuvette et le fleuve (Henri Cornélus), pour le Katanga industriel avec des auteurs comme Roger Ransy ou Léon

Debertry, ou encore pour le monde de la forêt équatoriale avec le poète Jules Minne, fasciné par ce paysage sylvestre au point d'en tirer une poétique qui, à mon sens, n'a rien perdu de son intérêt.

Dans ma thèse, j'avais autrefois proposé, enfin, de distinguer les auteurs coloniaux en quatre catégories identitaires :

les auteurs d'identité métropolitaine, qui affichent essentiellement leur identité belge, leur admiration pour le « grand dessein » du Roi et leur patriotisme, et ne se conçoivent eux-mêmes que comme des « expatriés » susceptibles de revenir le plus tôt possible dans leur « vrai » pays ; il faut y inclure aussi voyageurs, journalistes et « pèlerins de la saison sèche », qui toutefois ne sont pas des résidents ;

les auteurs s'illustrant par un « colonialisme de service », par exemple les magistrats mentionnés plus haut, mais aussi beaucoup d'agents territoriaux, et bien sûr le Gouverneur général Ryckmans, de tendance démocrate-chrétienne : ils se sentent foncièrement belges et se destinent à rentrer un jour dans « leur » pays comme les précédents, mais, à la différence de ceux-ci, ils se sentent moins au service de la Belgique qu'au service du Congo ;

les auteurs d'identité « africaine » (on pourrait aussi parler de modèle « rhodésien») : essentiellement des colons, planteurs ou autres : pour ceux-là, le Congo est d'abord un « second » pays, et ensuite progressivement le seul pays ; ce ne sont pas les auteurs les plus progressistes (ni les plus lettrés), il faut le dire, mais leur relation au Congo est singulièrement forte ;

enfin, il y a les auteurs belges qui sont devenus plus ou moins ouvertement et plus ou moins consciemment congolais, du seul fait de la longueur de leur séjour et de l'entière détermination de leur engagement local (quoi qu'il en soit de leur nationalité administrative) : essentiellement des missionnaires, mais aussi des colons (souvent obligés de partir en 1960, 1962 ou 1973, beaucoup ne sont pas rentrés en Belgique mais sont partis vers l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Portugal...).

Avec le recul, la distinction entre les troisième et quatrième catégories m'apparaît moins nette, mais du moins était-ce là une première lecture du corpus dans une logique analytique, c'est-à-dire délibérément non amalgamante (à l'inverse, donc, de ce que font les études « postcoloniales »). Cette organisation du corpus, en lien avec des « identités », c'est-à-dire non pas des origines réelles mais des projets de vie et d'existence sociale, négligeait alors les deux questions du genre littéraire et du genre sexué, que je n'ai posées que plus tard, mais elle éclairait déjà sensiblement le corpus sur une base à la fois sociologique et littéraire.

[Comme je l'expliquais au début de mon exposé,] quelles que soient ses qualités formelles, quelle que soit aussi la pertinence de ce que telle œuvre « coloniale » a finalement compris ou non de son temps et du sujet humain en son temps au milieu des autres, il est donc peu probable que jamais cette littérature retrouve ce que j'ai appelé plus haut une « communauté de support », une collectivité mémorielle. Au mieux intéressera-t-elle le chercheur et le curieux, l'honnête homme en quête de vérité, qu'il s'agisse de l'Histoire humaine, ou encore d'histoire ou de théorie littéraires.

Comme nous l'avons vu, cette littérature « coloniale » charrie souvent une documentation précieuse, susceptible de compléter la documentation historique parce qu'elle évoque des réalités pour lesquelles il n'y a souvent pas d'archives, par exemple concernant les sentiments ou ce qu'on appelle les « petites choses » de la vie quotidienne, qui sont parfois si importantes. Elle témoigne aussi, pour l'historien, des mentalités, des perceptions, des états de la langue et du discours, à condition pour celui-ci de distinguer les différentes « voix » qui se font entendre dans le texte de fiction, et non de tout mélanger.

Il me semble que la partie du corpus qui s'est réellement intéressée au Congo fait partie de l'histoire littéraire congolaise. Non pas certes en droit, puisque ce droit lui est de toute évidence refusé, mais plutôt de fait, parce qu'elle a constitué une étape et une expérience dans l'épreuve qu'a constituée la mise par écrit du Congo. Cela a constitué une épreuve sans doute pour le Congo, réalité forcément « traduite » en mots. Mais épreuve aussi pour l'écriture, qui a dû s'adapter et inventer avec plus ou moins de succès. On trouve un exemple évident de cette traduction, de ce passage en force dans une représentation verbale, dans le cas de l'orature transcrite, traduite et adaptée pour être transformée en livres de littérature générale ou de littérature destinée à la jeunesse : que les agents qui les réalisent soient belges ou congolais, les opérations sont les mêmes. Pour le dire autrement : un certain nombre de questions littéraires, notamment de formes et de genres, que les écrivains congolais se sont posées, des écrivains coloniaux avaient déjà dû les affronter. Quant à illustrer la continuité dans l'histoire littéraire entre l'ère coloniale et l'ère post-coloniale, on en a un exemple parmi bien d'autres lorsque Bolya Baenga choisit, pour son roman *Cannibale* (1986), une épigraphe empruntée à *Cœur des ténèbres* ; il témoigne ainsi de l'évidente postérité de Conrad, et plus généralement de la transmission de modèles formels et de visions du monde, bien au-delà des limites institutionnelles d'une littérature « nationale ». Pas plus que pour l'histoire politique, il ne saurait y avoir, en histoire de la littérature ou en histoire des mentalités et des représentations, une année zéro à partir de laquelle, brusquement, comme Vénus sortant de l'écume de mer, une littérature « nationale » surgirait : certes, voir les choses ainsi sous l'angle de la rupture fondatrice n'est pas sans intérêt narratif (c'est une belle histoire), mais cela n'a guère de sens historique. Au contraire, et même s'il faut aussi faire l'histoire des ruptures (ou de ce qui semble tel aux contemporains ou a posteriori), la réalité du temps humain est bien davantage celle d'un temps long et d'évolutions lentes.

Les quelques références à *Cœur des ténèbres* qui ont été faites au cours de cet exposé l'ont été parce qu'à coup sûr, ce texte-là est bien connu : il fait partie de la mémoire culturelle mondiale désormais. Il était difficile pour moi de me référer plus que je ne l'ai fait à la littérature coloniale francophone dont il était pourtant question, et la faute en est, ou l'a compris, au fait que, n'étant plus lue, elle n'a pas de « communauté de support ». La référence à *Cœur des ténèbres*, une œuvre dont la communauté de support n'a cessé, au contraire, de croître, nous enseigne encore quelque chose d'autre : ce que je pense pouvoir appeler la « matière congolaise » existe aussi dans la littérature mondiale. Est-ce qu'on en a suffisamment conscience au Congo ? Je n'en suis pas sûr, notamment en raison des conditions matérielles

difficiles dans lesquelles s'exercent aujourd'hui encore au pays les pratiques littéraires (bibliothèques, librairies, lectorat). Ces difficultés signifient qu'il y a encore et toujours un risque d'enclavement mental contre lequel il faut lutter. C'était évidemment le cas à l'époque coloniale, notamment en raison, comme aujourd'hui, de la faiblesse de l'investissement public dans la culture, mais aussi, à l'époque, en raison des freins qu'imposait le pouvoir colonial devant la plupart des entreprises de contact avec l'extérieur. Cela avait frappé Albert Gérard, qui y avait vu très tôt une « spécificité » de la littérature congolaise. Aujourd'hui, d'autres freins existent, qui ne sont pas tous relatifs aux infrastructures matérielles mais sans doute aussi à des réflexes, du reste bien compréhensibles, de priorisation du corpus national. Retenons en tout cas que cette « matière congolaise » ne doit absolument pas être enfermée dans une perspective belgo-congolaise : ce serait nier sa « valeur » mondiale, et en réduire fortement la portée.

Enfin, faut-il rééditer cette littérature coloniale ? On l'aura compris : je ne pense pas qu'il soit aujourd'hui pertinent de le faire, du moins si l'on vise le marché de la librairie générale et l'adhésion d'un public large, scolaire ou autre. On peut et on doit sans doute cependant le tenter, au moins pour l'une ou l'autre œuvre dont on estime qu'elle présente un intérêt potentiel aujourd'hui, dont on pense qu'elle pourrait « faire sens » et « faire émotion ». Ce sont des ballons d'essais. Ainsi, dans la collection « Espace Nord », il était assurément généreux de republier, avec un discours d'escorte, un recueil comme *Barabara* (1947) de Pierre Ryckmans, et un roman comme *L'Homme qui demanda du feu* d'Ivan Reisdorff (1978), deux ouvrages à propos du Rwanda. On y a publié aussi *Dits de la nuit : anthologie de contes et légendes de l'Afrique centrale (Zaire, Rwanda et Burundi)* (1994). La réédition, avant cela, de *Barabara* à Lubumbashi en 1991 était-elle une bonne idée ? Je n'ai pas connaissance de la réception qui a pu être réservée localement à ce petit ouvrage diffusé par Médiaspaul. Quoi qu'il en soit, le fait est que ces livres existent donc, mais en somme, cela n'a pas pris. Davantage même : on peut craindre que tout ce qu'a pu réaliser Marc Quaghebeur en Belgique d'un point de vue historique et critique, et qui visait à faire exister une mémoire commune entre la Belgique francophone et le Congo, soit progressivement détricoté et en tout cas ne connaisse pas de prolongement, notamment sous la forme d'une autre réédition dans la collection « Espace Nord ». En somme, je dirais que oui, il faut remettre à la disposition des chercheurs et des curieux le plus possible de documents littéraires, mais il est inutile d'en attendre un quelconque engouement dans quelque collectivité que ce soit. Les rééditions peuvent passer par des outils comme Gallica ou par des collections au statut marginal comme la collection « Autrement mêmes » chez L'Harmattan (dont, ceci dit au passage, les Congolais sont à peu près absents), ou par d'autres canaux éditoriaux du même ordre, destinés aux chercheurs avant tout. On doit bien entendu mentionner ici les publications critiques de la Société d'études des littératures de l'ère coloniale (SIELEC ; <http://www.sielec.net/>), où les chercheurs congolais ont une place à prendre. Je pense avoir suggéré que leur expertise était attendue. On attend par exemple la thèse de doctorat que mériterait l'œuvre de Gaston-Denys Périer, qui fut, sa vie durant, l'inlassable promoteur en Belgique de tout ce qui pouvait concerner la

culture congolaise : pourquoi un jeune chercheur congolais ne s'emparerait-il pas d'un tel sujet ?

Terminons donc par cette ouverture et cette invitation à se saisir d'un corpus et d'une histoire qui sont à plusieurs égards « congolais ». À s'en saisir historiquement et critiqueusement. Comme on l'a vu, il y va aussi de la mémoire de nombreux acteurs africains de « l'ère coloniale », dont la créativité reste parfois méconnue. [...]

* Ce texte a été extrait de la version écrite d'une leçon publique donnée à l'invitation de l'université de Kinshasa, le 20 octobre 2023. Le thème de cet exposé avait été choisi par le Pr. Bertin Makolo Muswaswa. Les crochets indiquent les modifications : une brève introduction et des passages supprimés (il s'agit, pour l'essentiel, des propos de circonstance, mais aussi l'un ou l'autre développements de théorie littéraire) ; ceux qui le souhaiteraient trouveraient une version complète dans academia.edu. Autant que possible, quelque chose du style oral a été conservé, d'où sans doute des perspectives qui, dans une étude plus développée, auraient été davantage détaillées ou nuancées ; d'où, aussi bien, l'absence de notes de bas de page. On trouvera cependant la plupart des références bibliographiques spécialisées dans la banque de données [http:// mukanda.univ-lorraine.fr](http://mukanda.univ-lorraine.fr).